

Pers-Jussy



Bulletin municipal

N° 50 - Juillet 2016

Prochaine parution

Octobre 2016



EDITORIAL DU MAIRE

L'une des missions du maire est d'écouter toutes les personnes qui souhaitent le rencontrer pour solutionner un problème.

C'est plus difficile, lorsqu'il s'agit de conflits de voisinage. Le maire n'est pas au-dessus de la loi et il doit éviter de prendre position pour ne pas envenimer des situations parfois compliquées.

Nous aimerions sans doute retrouver notre village d'antan, où tous les habitants qui se connaissaient nous semblaient plus tolérants, plus respectueux de leurs voisins et pouvaient se parler, même aux moments les plus difficiles d'après-guerre.

Cette époque est-elle vraiment révolue ? Certainement pas ! Mais il nous appartient à tous, d'adopter une attitude conforme aux bonnes relations de voisinage, et de nous adapter avec lucidité aux changements de notre société, ne serait-ce qu'en matière d'urbanisme.

En effet, notre village d'antan exigeait plus de 1000 m² de terrain pour construire une maison, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Les règles ont changé et s'inscrivent dans une consommation raisonnée de l'espace, pour préserver le foncier dédié à l'agriculture et aux générations à venir.

La loi exige de ne plus imposer une surface minimum pour toutes les constructions, de concentrer l'habitat sur le centre des villages et de diminuer les zones urbanisables. Ce qui implique pour notre commune de retirer environ 22 hectares de terrains constructibles, dans le cadre de la révision du PLU en cours d'élaboration.

Ces changements et le nouveau type d'habitat qui se dessine, exigeront de porter une attention toute particulière à la qualité des relations de voisinage.

Aujourd'hui, trop de conflits gâchent la vie de celles et ceux qui y sont confrontés, et c'est ensemble que nous devons construire une société où le mieux vivre demeurera la règle.

Je voulais vous livrer ces quelques réflexions tout en vous souhaitant un bel été.

Votre Maire, Louis FAVRE.

SÉANCE DU 07/04/2016

Le Conseil Municipal :

- Approuve le PV du Conseil Municipal du 03/03/2016.
- Remercie le CCAS qui a organisé la sortie des aînés de la commune le dimanche 3 avril à la Ferme des Ollières.
- Vote à l'unanimité le budget primitif 2016 de la commune arrêté comme suit :
 - * Dépenses et recettes de fonctionnement
3 341 697,63 €
 - * Dépenses et recettes d'investissement
2 383 241,75 €
- Décide de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales pour 2016, à savoir :
 - * Taxe d'habitation 11,06 %
 - * Taxe foncière (bâti) 11,43 %
 - * Taxe foncière (non bâti) 45,83 %
- Et rappelle le taux départemental :
 - * Taxe d'habitation 20,27 %
 - * Taxe foncière (bâti) 15,20 %
 - * Taxe foncière (non bâti) 64,72 %
- Est informé du montant dû par la commune au Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne pour la participation fiscalisée de l'année 2016, à savoir : 87 308,02 €.
- Emet un avis favorable quant aux modifications des statuts de la Communauté de Communes Arve & Salève pour prise de compétences et définition de l'intérêt communautaire concernant la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations).
- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental pour envisager les travaux d'aménagement de la salle paroissiale et l'ancienne école élémentaire située en dessous de la micro-crèche.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions suivantes :
 - * Cabinet d'avocat Me Bastide pour défendre les intérêts de la commune, dans le cadre du dossier de la boulangerie.
 - * Adhésion au service de médecine préventive avec le Centre de Gestion 74.
 - * Mission de conseil avec le service de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion 74.
 - * Syane pour entreprendre un diagnostic d'économie d'énergie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié concernant l'achat d'une parcelle cadastrée sous le n° A 214 pour une surface de 169 m², à 15 € le mètre carré.
- Approuve les devis suivants :
 - * Faivre Peinture : Travaux de peinture au secrétariat de la Mairie pour un montant de 3 551,57 € TTC.
 - * Chevallier David : Changement des velux à la salle communale pour un montant de 8 026,80 € TTC.
 - * Chevallier David : Reprise de l'étanchéité au secrétariat de la mairie pour un montant de 8 914,20 € TTC.
- Vote une subvention de 3 000 € pour une classe découverte 2016 aux Carroz pour 81 élèves de l'école maternelle (3 classes).
- Donne un avis favorable quant à la demande d'organiser le 5ème Trial 4x4 de Pers-Jussy, les 17 et 18 septembre 2016, présentée par l'ASA 74.
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 28 avril 2016 à 19h30.

SÉANCE DU 28/04/2016

Le Conseil Municipal :

- Approuve le PV du Conseil Municipal du 07/04/2016.
- Remercie les personnes qui ont participé à la journée environnement organisée par le Centre Communal d'Action Sociale.
- Décide de ne pas facturer le coût des TAP (Temps d'Activité Périscolaire) pour la rentrée 2016/2017.
- Est informé du lancement du marché public de voirie pour les travaux de sécurisation de la traversée de Jussy et précise qu'une réunion d'information aura

lieu prochainement avec les riverains.

- Décide d'embaucher quatre jeunes étudiants, en CDD, affectés à tour de rôle à l'entretien de la voirie communale durant l'été.
- Mandate la commission bâtiments pour étudier et proposer les travaux de remise en état de la boulangerie avant réouverture.
- Prend note du document établi par le géomètre concernant la parcelle n° A 376 au village de Jussy et accepte une cession gratuite d'une surface de 267 m².

SÉANCE DU 28/04/2016 (suite)

Le Conseil Municipal :

- Ecoute Monsieur Patrice DOMPMARTIN, adjoint à la voirie qui présente les différents projets à approuver :
 - * Aménagement de la route de Loisinges
145 754,86 € TTC
 - * Reprise d'un trottoir enrobé, route de l'Eglise
40 790,70 € TTC
 - * Reprise rampant plateau devant la Mairie
7 137,00 € TTC
 - * Reprise de chaussée passage protégé en bas de la Poste
20 385,84 € TTC
 - * Aménagement d'un chemin suite à la suppression du passage à niveau des Vuardes (financé par la SNCF)
130 982,04 € TTC
- Approuve les devis suivants :
 - * Vachoux SARL : Débroussailleuse 845,17 € TTC.
 - * Vidonne SARL : Tondeuse 6 672,00 € TTC.
- Accepte le projet du SYANE concernant le renforcement électrique du Crêtet, à synchroniser avec les travaux de sécurisation de la traversée de Jussy :
 - * Montant total des travaux : 377 670 €.
 - * Participation SYANE : 137 328 €.
 - * Participation de la commune : 240 342 € + 11 330 € (frais généraux).
- Ecoute Madame Chantal BARONI-CHAPPAZ, déléguée au SIVU Espace Aqualudique les Foron qui fait un compte-rendu de la dernière réunion du syndicat, à savoir :
 - * Approbation du compte administratif 2015 ;
 - * Recrutement des jeunes pour la saison ;
 - * Planning des scolaires.
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 26 mai 2016 à 19h30.

SÉANCE DU 26/05/2016

Le Conseil Municipal :

- Approuve le PV du Conseil Municipal du 28/04/2016.
- Ecoute Christophe TROTTET, Président de l'U.S.P.J. (Union Sportive de Pers-Jussy) qui fait une présentation de l'organisation de la fête du foot pour les 50 ans du club les 18 et 19 juin 2016.
- Est informé de l'inauguration de la micro-crèche de Pers-Jussy « Nos Petits Pouces » le samedi 11 juin 2016.
- Accepte les devis suivants :
 - * SNPI : 3 648,00 € TTC : Isolation acoustique de deux salles de classe à la maternelle.
 - * Citroën : 21 559,56 € TTC - Acquisition d'un véhicule pour le service technique.
 - * Colas Rhône-Alpes : 14 624,47 € TTC - Aménagement entrée du parking des Fins et portique.
 - * Modern Alu : 8 190,00 € TTC - Changement de la vitrine à la Boulangerie.
 - * Modern Alu : 11 424,00 € TTC - Changement de la vitrine + baies vitrées du salon de coiffure.
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec ERDF pour alimentation électrique du réservoir du Châble.
- Prend connaissance des plans de la cession gratuite de la voirie qui conduit aux bâtiments le Petit Prince et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir concernant l'ancienne salle paroissiale devenue bien communale.
- Prend connaissance des marchés publics à lancer :
 - * Aménagement des locaux en dessous de la micro-crèche pour les activités paramédicales.
 - * Viabilisation de trois parcelles à Crédoz.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les baux suivants :
 - * Nouveau bail de la boulangerie (pour ouverture prévisible 3^e trimestre 2016).
 - * Bail pour location de l'appartement de la Mairie.
- Prend note de la mise en disponibilité pour formation d'Anne JOUAN, directrice du service enfance jeunesse. Un appel à candidature a été publié pour recruter un remplaçant.
- Approuve les tarifs du centre de loisirs pour les vacances d'été lorsque les semaines ont quatre jours.
 - ⇒ 39/58 pour quotient familial inférieur à 500.
 - ⇒ 51/72 pour quotient familial de 501 à 1000.
 - ⇒ 72/93 pour quotient familial de 1001 à 1500.
 - ⇒ 86/109 pour quotient familial de 1501 à 2200.
 - ⇒ 101/128 pour quotient familial supérieur à 2201.
- Est informé du changement de la composition de la commission d'urbanisme et accepte à l'unanimité la candidature d'Isabelle Roguet.
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 7 juillet 2016 à 19h30.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PERS-JUSSY

Madame, Monsieur,

Vous êtes retraité(e)s à Pers-Jussy.

Vous souhaitez acquérir des bases en informatique, découvrir comment naviguer sur Internet, apprendre à communiquer grâce à la messagerie électronique,

ou,

vous avez déjà quelques connaissances en informatique et souhaitez les approfondir.

A Pers-Jussy, des « *ateliers informatique* » gratuits seront proposés dès la rentrée
le lundi matin de 9h30 à 11h00.

Les places seront limitées à 20 personnes et nous favoriserons les personnes débutantes.

Une réunion d'information et d'inscription aura lieu :

**le lundi 12 septembre 2016 à 9h30
à la mairie de Pers-Jussy**



✂.....

CCAS - ATELIERS INFORMATIQUE

Si vous êtes intéressé(e)s par la proposition, et afin de répondre au mieux à vos attentes, veuillez retourner le coupon ci-dessous à la mairie.

NOM

PRENOM

TEL.

NIVEAU ESTIME débutant pratique déjà

DISPOSE D'UN ORDINATEUR PORTABLE oui non

L'US PERS-JUSSY

2016... 50 ans que l'US Pers-Jussy existe !!

Les 18 et 19 juin derniers, nous avons pu copieusement célébrer cet anniversaire. Nombreux anciens du club étaient présents pour cette journée mémorable. La fête fut belle et je voudrais remercier toutes les personnes présentes pour cette occasion. Nous n'attendrons pas 10 ans avant de nous revoir... promis.



Aujourd'hui, la préparation de la saison 2016-2017 est en cours et nous avons de nombreux projets...

- **Renforcement de nos catégories jeunes** : dès 6 ans les enfants peuvent débiter le foot. Les essais sont gratuits. **Venez nombreux !!**
- **Développement de notre section féminine** : fort d'une vingtaine de jeunes joueuses de 11 à 15 ans, nous voulons construire une équipe sénior.
Les filles, laissez-vous tenter, nous vous accueillons avec plaisir !!

Pour plus de renseignements : Christophe TROTTEY 06.88.33.80.70.

Section féminine : filles@uspj.fr / Site du club : <http://uspj.fr>

Nous vous retrouverons avec joie sur les terrains de foot !!

Christophe TROTTEY, Président.

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE

PARTAGEONS NOS LOISIRS ET NOS PASSIONS

L'ACCA (Association Communale de Chasse Agrée) souhaiterait mieux partager sa pratique pour la sécurité et le respect de tous.

La prochaine saison de chasse débutera le deuxième dimanche de Septembre 2016 pour s'achever (sauf temps de neige) le deuxième dimanche de Janvier 2017.

La pratique de la chasse au niveau départementale est ouverte les lundi, mardi, jeudi, samedi, dimanche. La chasse est donc fermée les mercredi et vendredi (sauf si jours fériés).

Les horaires d'ouverture et de fermeture définis par la fédération départementale sont du lever au coucher du soleil. La chasse est interdite par temps de neige.

Des panneaux devraient être apposés pour le rappel de ces jours et horaires sur les principaux chemins de la commune.

Dans un souci de sécurité, les chasseurs sont tenus de porter des vêtements visibles de loin : veste ou casquette orange fluorescent. D'autre part, chaque équipe devra apposer les panneaux de battue prévus à cet effet.

Aussi, nous invitons les promeneurs, vététistes et autres usagers à s'équiper également de veste, casque ou casquette de couleur fluorescente afin d'être vu et de se sécuriser. Ne pas hésiter à se signaler.

Comme nous aimons le rappeler à nos adhérents : **excès de prudence ne rend pas ridicule.**

Pour le meilleur partage de nos loisirs,

En bon Saint Hubert,
Le Comité de l'ACCA Pers-Jussy.

DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE DES ROCAILLES

Pour répondre aux évolutions importantes du tonnage traité par la déchèterie de Reignier-Esery, pour l'ensemble des habitants et professionnels de la Communauté de Communes Arve et Salève, un agrandissement et une réorganisation ont été réalisés.

De 2500 m², la déchèterie a ouvert au public plus de 3000 m² de structures, avec 13 quais, une organisation de la circulation et de nouvelles possibilités de tri. Un contrôle d'accès a été mis en place sous forme de badge.

L'accès reste gratuit pour les particuliers résidents sur la Communauté de Communes Arve et Salève.

Des badges sont à retirer à la mairie de résidence. Le premier est gratuit, en cas de perte le second sera facturé 10 €.

Adresse et horaires

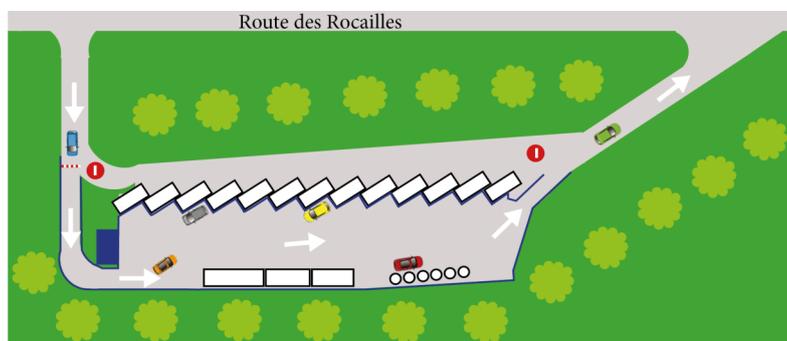
1496 route des Rocailles 74930 REIGNIER-ESERY / Tél : 04.50.43.42.03

Été : Avril à Octobre

du Lundi au Samedi de 8h à 12h et de
(sauf jours fériés) 13h30 à 19h

Hiver : Novembre à Mars

du Lundi au Samedi de 8h à 12h et de
(sauf jours fériés) 13h30 à 17h30



Arve et Salève lance sa lettre d'information.

Plus proche de vous, cette lettre d'info vous permettra de connaître tous les projets menés par la Communauté de Communes. Inscrivez-vous sur arve-saleve.fr.



LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le Frelon Asiatique est de plus en plus présent sur le territoire de notre région. La DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt), en partenariat avec les structures compétentes (Fédération Régionale des Groupements de Défenses Sanitaires, et Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Rhône-Alpes) poursuit la lutte contre ce nuisible.

Vous suspectez sa présence. Prenez une photo de l'insecte ou du nid.

Contactez GDS 73-74 au 04.50.88.19.68 / contact@gdsdesavoie.fr.
FDGDON 73-74 au 04.57.08.76.00 / vidal.fgdgon7374@gmail.com.
Plus d'infos sur www.fredonra.com.

Ce réseau de surveillance est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique invasive. Pour la destruction d'un nid de guêpes, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.



HORAIRES D'ÉTÉ

BIBLIOTHEQUE DE PERS-JUSSY du 11 juillet au 3 septembre

Le vendredi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 12h.
La bibliothèque sera fermée du 1er août au 18 août inclus.
Réouverture le vendredi 19 août à 16h30.



PHARMACIE DE PERS-JUSSY du 1er juillet au 28 août

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h.
Le samedi de 9h à 12h.



SERVICES PREFECTORAUX du 4 juillet au 2 septembre

Tous les services de l'Etat seront fermés au public le vendredi 15 juillet.

Le service de l'immigration et de l'intégration sera fermé au public les mercredis 3, 10, 17 et 24 août.

Le bureau de la citoyenneté et des activités réglementées ainsi que **le bureau de la circulation** resteront ouverts normalement durant la période estivale.

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 (fermé le mercredi).

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 (fermé le mercredi).



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Il est rappelé que depuis le 1er janvier 2014, les cartes nationales d'identité sont valables 15 ans pour les personnes majeures. **Les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche à accomplir.**

Attention : Tous les pays n'acceptent pas une carte d'identité de plus de 10 ans.

Si vous projetez de voyager à l'étranger, retrouvez les [conseils et les fiches d'information traduites dans les langues des pays acceptant la carte nationale d'identité comme document de voyage](http://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2014/Duree-de-validite-de-la-CNI). (<http://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2014/Duree-de-validite-de-la-CNI>).

Pour les cartes en apparence périmées mais dont la validité est prolongée de 5 ans, les autorités des pays suivants ont officiellement confirmé qu'elles l'acceptaient comme document de voyage : Andorre, Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Malte, Monaco, Monténégro, République tchèque, Saint-Martin, Serbie, Slovénie, Suisse, Tunisie (uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme), Turquie.

Les autorités des pays suivants n'ont pas officiellement transmis leur position quant à leur acceptation de la carte nationale d'identité en apparence périmée mais dont la validité est prolongée de 5 ans comme document de voyage : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Islande, Liechtenstein, Norvège, Vatican, Albanie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Maroc (uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme).

Les administrés titulaires d'une carte dont la validité est/sera échue à la date de leur voyage peuvent en solliciter le renouvellement à titre exceptionnel, en formulant une demande motivée en ce sens (justificatif de réservation d'un voyage, justificatif de l'employer...).

DATES À RETENIR

13 JUILLET
COMITE DES FETES
Concerts et Feux d'artifices
au stade des Fins

Toute la population de la commune
de Pers-Jussy est invitée à la
cérémonie du 14 juillet au
Monument aux Morts à 11 heures

Comité des Fêtes
26 août
Préparation de la
fête de la Batteuse

Fête de la Batteuse
28 août
Comité des Fêtes

Ecole de Musique
Assemblée Générale
5 septembre
Salle Communale

Gym de Pers-Jussy
Assemblée Générale
7 septembre
CCA

APE / Cantine Scolaire
Assemblée Générale
8 septembre
CCA

Trial 4x4
Les Communaux
Loisings
17 et 18 septembre

Dokkodo
Assemblée Générale
20 septembre
CCA

Don du sang
13 octobre
CCA
17h30



LA PERSJUSSIENNE
La marche ou la course : **9 octobre**
Départ au parking des Fins



COUPURE DE COURANT

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Electricité Réseau Distribution France a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.



le mardi 12 juillet

de 14h00 à 16h00

- 947 au 949, 953, 957, 1027, 1060, 1061, 1065, 1069, 1092, 1130, 1135, 1196, 1361, 1365, 1410, 1558 route de Lasnelaz.

le mardi 10 août

de 08h30 à 10h00

- 1063, 1725, 1729, 3981, 4015, 4019, 1116, 1194, 1232, 1310, 1570, 1626, 2462 au 2464, 2900, 3944, 3966 au 3970, 4010 route d'Arbusigny / 58, 62, 66, 89, 104, 292, 391, 508, 604 au 606, 719, 731, 814, 872 route de la Croix d'Ornex / 21, 58, 62, 81, 110, 145 la Montagnière / 129, 295, 415, 515, 60, 88, 100, 120, 188, 206, 331 Chemin du Creux du Loup / 60, 538, 640, 644, 640, 753, 790, 801 route du Biollay d'en Bas / 300, 320, 520, 530, 570, 600, 624, 760, 790 route du Biollay d'en Haut / Chevranges / 16, 40, 70, 90, 120, 190, 197, 260 chemin de Chevranges / 530, 580, 600, 625, 651, 800, 950, 1375, 1385, 1523, 1527, 1875, 1904, 1920, 1940 La Collay / 75, 131, 140, 192, 491, 865 Marny / 100 chemin de Montagny.

de 8h30 à 12h00

- 26, 35, 36, 38, 40, 60, 64, 110, 111, 119, 170 route de la Vilonge / 26, 40, 325, 359, 906 Ornex / 879, 883, 896, 906, 992, 1060 route de la Croix d'Ornex / 1947, 1951, 2079, 2327, 2425, 2429, 2433, 2490, 2547 route d'Arbusigny / 94, 170 Chemin chez le Levrot.